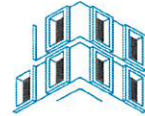




Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17/Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS

Le quorum étant atteint, l'assemblée désigne Françoise LEBOULANGER en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2023
2. Festival de la Pomme : devis
3. Poteau incendie au camping municipal : devis
4. Agence Postale Communale – sécurité des bureaux : devis
5. Contrat d'Obligation Réelle Environnementale
6. Subvention voyage scolaire
7. Personnel communal : contrat pour l'entretien des bâtiments communaux
8. Création d'un comité consultatif « Solidarité et lien social »
9. Logements communaux : fixation des loyers
10. Compte rendu des commissions
11. Questions diverses

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 06 juin 2023

Valérie Tanquerel émet une remarque sur le procès-verbal de la réunion du 06 juin 2023 : erreur de date. Après correction, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2. Festival de la Pomme : devis

La programmation du Festival de la Pomme est en cours et il est nécessaire de sélectionner les animations pour réserver les prestataires :

Dépenses		Montant en € TTC
Objet		
EPICURE école de bar - Ateliers cocktails		1 207,50 €
C 2 la Cuisine - Ateliers culinaires (1 salé, 1 sucré)		3 970,30 €
C 2 la Cuisine - Ateliers enfants - concours de création de boîtes apéritives		2 728,80 €
C 2 la Cuisine - Cours de cuisine populaire le samedi soir		5 673,00 €
C 2 la Cuisine - Déambulation culinaire d'un chef sur le marché du vendredi		1 913,00 €
Musique - Menaces d'Eclaircie		1 700,00 €
Conférence "Les fruits de demain dans nos jardins"		724,00 €
Conférence GRECIA - la biodiversité dans les vergers		- €
Location de chapiteaux		235,00 €
Location de jeux en bois		50,00 €
Achat de produits pour les ateliers cocktails et culinaires, pour le vin d'honneur		500,00 €
Total des dépenses		18 701,60

Teneur des discussions : Nous avons répondu à l'appel à projet « Cuisinez la Normandie » mais on ne sait pas encore si des produits seront fournis comme l'an passé. Au sujet des subventions, 1500€ ont été accordés par l'intercommunalité, on peut espérer environ 1000€ de la part du département. On ne sait pas encore sous quelle forme sera l'aide de la région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT-SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANÇOIS		

P	X	C		A		P	X	C		A		P	X	C		A	
---	---	---	--	---	--	---	---	---	--	---	--	---	---	---	--	---	--

Accepte les devis présentés (sauf Cours de cuisine populaire le samedi soir et Déambulation culinaire d'un chef sur le marché du vendredi de l'entreprise C2 la Cuisine) pour un montant total TTC de 11 115,60€.

Autorise Madame le Maire à les signer ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la programmation du Festival de la Pomme 2023.

3. Poteau incendie au camping municipal : devis

Point supprimé, devis non reçu.

4. Agence Postale Communale – sécurité des bureaux : devis

Afin de renforcer la sécurité des bureaux et des agents suite à l'accueil de l'Agence Postale Communale au sein de la mairie, des devis ont été demandés pour modifier l'alarme.

Dépenses	
Objet	Montant en € HT
NEXECUR - Détecteur de mouvement vidéo en temps réel – Achat	980 €
Prestation technique	199 €
NEXECUR - Détecteur de mouvement vidéo en temps réel – Location	34.30 € / mois
Prestation technique	199 €
IBC Dialog Boitier Firewall	1270 €
TECHNI SERV	
1. Achat	1. 5 600 €
2. LLD	2. 60 loyers de 115 € / mois
3. Avec Securitas	3. 3 100 € + 89.90 € / mois pendant 48 mois ou 3 600 € + 69.90 € /mois pendant 48 mois

Teneur des discussions : Loïc Periot recommande l'option achat du matériel proposé par Nexecur. La sécurité de la mairie est actuellement assurée par cette entreprise et donne entière satisfaction. Cette dépense sera réglée par La Poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LÉBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Accepte le devis NEXECUR – Détecteur de mouvement vidéo en temps réel – Achat - plus la prestation technique pour un montant HT de 1179€, ainsi que le devis d'IBC Dialog pour la fourniture d'un boitier firewall (1270 € HT).

Autorise Madame le Maire à les signer ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des travaux.

5. Contrat d'Obligation Réelle Environnementale

L'Obligation Réelle Environnementale (ORE) est un dispositif foncier de protection de l'environnement. C'est un outil juridique volontaire qui repose sur la seule volonté des acteurs. Il permet à tout propriétaire immobilier de mettre en place une protection environnementale attachée à son bien foncier.

La signature du contrat fait naître à la charge du propriétaire des obligations ayant pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de biodiversité ou de fonctions écologiques.

Comme évoqué à plusieurs reprises en réunions de conseil municipal et commissions, l'association « Les Hespérides » souhaite créer un jardin-forêt sur une parcelle communale.

Un projet d'ORE est joint à cette note de synthèse afin de contractualiser ce projet. Il a été donné en relecture à la DDTM pour vérification, puis aux membres de l'association qui valident ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LÉBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P C A
Patrick	Delphine	Bruno		

WATERS	BOULOT	LEFRANCOIS
P X C A	P X C A	P X C A

Valide le projet de contrat ORE présenté ;

Autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation du jardin-forêt.

6. Subvention voyage scolaire

Lors de la réunion du conseil municipal du 28 mars dernier, des subventions ont été votées pour les voyages scolaires (DCM n°2023-36). 2 enfants auraient dû être comptabilisés sur la commune mais ne l'ont pas été (1 voyage à Londres, 1 voyage à Brocéliande et 1 voyage en Cornouailles). Il est donc nécessaire de prévoir 3 x 40 € supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Accepte le versement de 3 subventions de 40 € pour les voyages scolaires de 2 enfants de Trévières

7. Personnel communal : contrat pour l'entretien des bâtiments communaux

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de non titulaire ayant pour missions l'entretien, la fermeture et l'ouverture des sanitaires du stade, des sanitaires et du point d'informations touristiques de la halle, en référence à l'article 3-3, 3° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 et de l'article L332-8 3° du Code général de la fonction publique,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'1 emploi d'adjoint technique non titulaire, à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires, en raison des besoins du service, pour exercer les missions l'entretien, la fermeture et l'ouverture des sanitaires du stade, des sanitaires et du point d'informations touristiques de la halle.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans l'entretien des bâtiments recevant du public.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 401 (IM 363), correspondant à l'échelon 9 de la grille de rémunération des adjoints techniques.

Teneur des discussions : Ce contrat est la reconduction du contrat actuel arrivant à échéance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Considérant que la commune employeur compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement et qu'il convient de procéder au recrutement d'un agent contractuel (article L332-8 3° précité)

- Crée un emploi de non titulaire à temps non complet à raison de 5/35ème à compter du 21/08/2023, pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 20/08/2026,

- Autorise Madame le Maire à faire procéder à la publicité obligatoire sur le site du Centre de Gestion et à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2023.

8. Création d'un comité consultatif « Solidarité et lien social »

Le CCAS a été dissout le 31/12/2022.

Afin de poursuivre l'organisation des événements favorisant la solidarité et le lien social, un comité consultatif peut être mis en place en y intégrant des habitants.

Teneur des discussions : Le nom est validé : « Solidarité et lien social ». Sont volontaires pour en faire partie : Mireille Dufour, Françoise Dussert, Frédéric Fossey, Valérie Tanquerel, Bruno Lefrançois, Patrick Waters, Delphine Boulot. Les habitants qui faisaient partie du CCAS seront contactés pour leur proposer de faire partie de ce comité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LÉBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Accepte la création d'un comité consultatif « Solidarité et lien social ».

9. Logements communaux : fixation des loyers

	F3 rue des écoles – 65 m ²	F2 impasse du haras – 43 m ²
Fin de préavis	20/07/2023	15/09/2023
Loyer actuel	484.01 €	372.56 €
Loyer proposé (9 € / m ²) *	585 €	387 €
Caution	1 mois de loyer	1 mois de loyer
Date début du nouveau bail	dès que possible	dès que possible
Frais de bail	½ commune ½ locataire	½ commune ½ locataire

* prix du marché à Trévières : le plus bas 7 € / le plus haut 14 €

Teneur des discussions : C'est l'office notarial de Maître Bloche qui gère les locations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LÉBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Fixe les loyers à communiquer au notaire pour la mise en location des logements communaux.

10. Questions diverses

- Délégations exercées : sans objet
- Problématique de l'église : l'architecte des Bâtiments de France a quelques réticences pour accorder l'autorisation des travaux. En cause, un problème de récupération des eaux de pluie. L'entreprise Conraud doit revoir sa proposition des travaux. Un devis a été refait : abandon du revêtement en pavés initialement prévu, remplacé par un apport de terre pour y faire des plantations et éviter ainsi l'imperméabilisation des sols et la projection d'eau sur le bas du mur. Ce nouveau devis permet une économie de 14 700€ par rapport à l'ancien devis.
- Demande de la présidente du Comité des Fêtes Peguy Leprêtre pour la vente des brioches à l'occasion de la fête de la St Exupère . Se sont portés volontaires : Mireille Dufour, Loïc Periot, Françoise Dussert, Patrick Waters, Delphine Boulot, Françoise Leboulanger.
- Remerciements de la famille de M. René Tesson pour les fleurs envoyées par la municipalité à l'occasion de son décès.
- Projet d'élaboration d'un bulletin municipal porté par Françoise Leboulanger à affiner avec Maryline Antonelli.
- Proposition de Mireille Dufour pour améliorer la fréquentation des marchés du vendredi matin et du mardi soir : apposer des affiches aux entrées de bourg pour informer des jours et horaires des marchés.
- Françoise Dussert demande des volontaires pour le jury du concours des jardins fleuris. Delphine Boulot et Françoise Leboulanger se joindront à elle pour aller voir et photographier les jardins des participants au concours le 15 juillet à 15h (6 inscrits dans la catégorie « Jardins fleuris » et 1 dans la catégorie « Jardin potager »).

- Françoise Leboulanger demande où en est le projet de réfection des pavés de la place. Loïc Periot a une réunion avec Eurovia à ce sujet vendredi 30 juin.
- Le projet de la vente de la ferme du Danu se poursuit.

▪ Quelques dates :

30/06 à 20h Mairie : réunion publique 80^{ème}
 03/07 à 19h15 Inauguration des composteurs au Haras
 13/07 Réunion « Solidarité et lien social »

Un calendrier des diverses manifestations qui auront lieu au cours des mois de juillet et août a été édité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h02

La prochaine réunion est fixée au 29/08/2023 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

- | | |
|-----|---|
| 83. | Festival de la Pomme : devis |
| 84. | Agence Postale Communale – sécurité des bureaux : devis |
| 85. | Contrat d'Obligation Réelle Environnementale |
| 86. | Subvention voyage scolaire |
| 87. | Personnel communal : contrat pour l'entretien des bâtiments communaux |
| 88. | Création d'un comité consultatif « Solidarité et lien social » |
| 89. | Logements communaux : fixation des loyers |

Signature du Président et du secrétaire de séance :

